

LA MULTIPLICATION DES VACCINATIONS POURRAIT ÊTRE L'UNE DES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES MANIFESTATIONS ALLERGIQUES. LES ACCIDENTS SURVENUS APRÈS VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A EN TÉMOIGNENT.

Allergies vaccinales

Comme tout corps étranger à l'organisme, un vaccin peut entraîner des réactions allergiques chez certains patients y compris une réaction anaphylactique. Cette dernière est une réaction sévère qui se produit dans les trente minutes qui suivent la vaccination, avec urticaire, œdème, troubles respiratoires, hypotension pouvant évoluer vers un état de choc. On en a vu plusieurs exemples après la vaccination contre la grippe A qui semblent avoir tous évolués favorablement. Mais dans certains cas, la réaction anaphylactique est mortelle.

L'aluminium mis en cause

Les réactions allergiques sont dues à soit à la souche vaccinale elle-même, soit à l'un des multiples composants des vaccins : conservateurs (mercure, formaldéhyde), antibiotiques, adjuvants de l'immunité (aluminium, squalène, protéine vaccinale), résidus du milieu de culture (protéines d'œuf ou de pou-

let, gélatine), des produits d'inactivation (formaldéhyde) ou des antibiotiques et antiseptiques utilisés en cours de fabrication.

En France et en Europe, le mercure a été retiré des vaccins, encore qu'il en reste des traces dans quelques-uns. Le lobby vaccinal ne cesse de réaffirmer l'innocuité de l'aluminium, alors qu'il a été mis en cause dans l'apparition d'une nouvelle maladie : la myofasciite à macrophages. En outre, c'est un allergisant bien connu. Il y a vingt-cinq ans, des chercheurs l'ont accusé d'être l'une des causes de l'augmentation constante d'allergiques. À l'époque l'Institut Pasteur Production l'avait d'ailleurs remplacé par un adjuvant à base de phosphate de calcium. Mais le laboratoire Mérieux (aujourd'hui Sanofi Pasteur), qui a absorbé ensuite Pasteur Production, a repris la fabrication de vaccins à l'aluminium et renoncé au phosphate de calcium.

Les directives officielles, reprises dans le *Guide des vaccinations* de la Direction

générale de la Santé, rappellent que chaque vaccin est contre-indiqué « en cas d'hypersensibilité connue à un des constituants ou à la suite d'une injection antérieure ». Si une allergie à un constituant se déclare après une première injection, il ne faut donc pas poursuivre la vaccination, même si elle nécessite deux ou trois injections. Le même *Guide* (édition 2008) assure par contre qu'il est possible de vacciner les sujets allergiques moyennant quelques précautions : ne pas vacciner en cas de poussée, bien tenir compte des allergies possibles aux protéines d'œuf ou antibiotiques contenus dans chaque vaccin.

Un lien avec les maladies allergiques ?

Pour les médecins qui ont recours aux médecines alternatives, notamment les homéopathes, ce sont les vaccinations en général qu'il vaut mieux éviter chez les allergiques, sous peine de déclencher une poussée. En 1983, le Pr Georges Halpern, l'un des principaux spécialistes

français de l'allergie, mettait en garde contre « une conception vaccinale pastoriennement aveugle » et avertissait : « L'utilisation de vaccins de façon dogmatique est actuellement beaucoup plus dangereuse qu'utile. » « Devant la montée inquiétante des maladies allergiques, l'asthme et l'eczéma en particulier, il serait peut-être temps d'effectuer des enquêtes épidémiologiques pour connaître l'impact de ces vaccinations sur le déclenchement de ces pathologies », suggère Michel Georget, professeur agrégé honoraire de biologie, dans *Vaccinations, les vérités indésirables*, aux éditions [Dangles](#).

● RÉGIS PLUCHET